

Description de l'environnement de travail

L'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV dit La Villette), est un établissement public national à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication. Il a pour mission d'animer, d'exploiter et de promouvoir l'ensemble du parc de la Villette, d'une envergure de 55 hectares, mais aussi de développer et diffuser des activités artistiques, pédagogiques et sociales, ouvertes sur la ville. Avec plus de 300 représentations par an, La Villette réunit 10 millions de visiteurs autour d'une programmation pluridisciplinaire mêlant autour d'une programmation pluridisciplinaire mêlant spectacle vivant, grandes expositions et ateliers pédagogiques.

Au sein de la **direction de la Communication et des Publics**, du **service des relations avec les publics**, le **pôle Education Artistique et Culturelle** met en œuvre les projets à destination des publics de l'éducation, du champ social, du médicoéducatif et du handicap. Il propose des formations et temps de sensibilisation, des partenariats, des actions hors-les-murs, des actions de promotion dédiées. Le service est notamment l'interlocuteur privilégié de l'Education Nationale.

Profil recherché : enseignant toute discipline, volontaire et opérationnel, sensibilisé aux problématiques de l'éducation artistique et culturelle et partageant les projets et les objectifs de La Villette.

- **Savoir-faire :**

- Expérience dans la conception et la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle en équipe et en partenariat
- Expertise en pédagogie, besoins éducatifs particulier (social, handicap)
- Expertise dans le domaine de la formation et de la formation de formateurs. (rencontre enseignants et stages académiques, ressources pédagogiques pour les enseignants)

- **Connaissances :**

- Connaissance des dispositifs d'éducation artistique et culturelle
- Intérêt personnel pour le spectacle vivant : danse hip-hop, cirque, théâtre, danse contemporaine

- **Qualités personnelles :**

- grand sens du travail en équipe
- mobilité, réactivité et adaptabilité
- opérationnalité et capacité à intégrer les règles et le cadre administratifs, juridiques et financiers d'un Etablissement Public National.

Missions principales :

Le professeur relais aura pour mission, en liaison avec la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle :

- de repérer et d'accompagner les équipes pédagogiques dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'éducation artistique et culturelle via la DAAC : conseil aux enseignants, suivi des projets, accompagnement des dispositifs EAC dans le respect de la charte de l'EAC et des cahiers des charges spécifiques à chaque dispositif ;

- d'opérer la mise en place et le suivi du jumelage de La Villette avec le REP Rouault

- de contribuer à la formation initiale et continue des enseignants : participation à la définition des besoins en formation en fonction des besoins repérés sur le terrain ; participation à l'élaboration des outils et supports de formation produits par le service.

- d'informer la communauté éducative des activités et des ressources proposées par la Villette ;

- de contribuer à produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques. Participation à des comités éditoriaux pour production de pistes de visites et d'activités, de dossiers thématiques : conseil sur les liens à établir avec les programmes d'enseignement.

- de proposer des offres Pass culture

Professeur relais de la DAAC

Le professeur relais intègrera le réseau des professeurs relais de la DAAC de Paris et sera amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau

Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Il garantit une bonne circulation de l'information entre la structure culturelle et la DAAC

Conditions

L'appel à candidature est ouvert aux enseignants titulaires dans l'académie de Paris

La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du [Décret 2015-475 du 27 avril 2015](#).

Dans ce cadre, l'enseignant-e percevra pour une année scolaire complète quatre Indemnités de Missions Particulières (IMP)¹ ce qui équivaut à quatre fois deux heures de travail hebdomadaire pour la structure sur la base de 36 semaines annuelles. Le montant des IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.

La reconduction annuelle de la mission de professeur-relais est soumise à un bilan d'activité. Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.

¹ Une IMP = 1250 euros bruts